

Charte d'engagement

Unified Club:

Dans le cadre du projet «Unified Clubs», la Fondation Special Olympics Switzerland a mis sur pied une charte d'engagement. Celle-ci sera poursuivie à partir du 1.1.2025 par la nouvelle association Swiss Inclusive Sport (SIS). Par l'adoption de cette charte, le club sportif ou la structure sportive s'engage – dans la mesure du possible – pour le développement d'un sport inclusif régi par les principes ci-dessous.

NOUS SOMMES...

... une structure sportive s'engageant dans un processus inclusif, afin de permettre à tout un chacun de participer sportivement et socialement à nos activités sportives et sociales, dans le respect de leurs envies, besoins et capacités.

... une organisation ambassadrice des principes inclusifs et nous les diffusons dans notre entourage.

NOUS VOULONS...

... que les personnes en situation de handicap puissent participer sportivement et socialement aux activités que nous proposons, dans le respect de leurs envies, besoins et capacités.

NOUS NOUS ENGAGEONS...

... dans l'application de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) dans le sport, c'est-à-dire dans la construction d'une société inclusive.

... à devenir autonomes dans la création d'un cadre inclusif pérenne – tel que mentionné dans les Guidelines Unified Clubs de SOSWI – permettant de vivre la joie, le partage et la passion du sport et à poursuivre les démarches inclusives même après que le projet mis en place par SOSWI se termine.

... dans la mise en place d'un processus inclusif adapté à la structure sportive concernée.

... dans la mise en place et le respect des objectifs, des critères et des prestations présents dans les Guidelines Unified Club de SOSWI.

... à conformer nos actions aux principes de la Charte d'éthique et de respecter les Statuts en matière d'éthique pour le sport Suisse

Lieu et date :

Le Comité du Club :